

LE SITE BALLANDGESTION.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans le trading. Nous constatons une augmentation considérable du nombre de sites frauduleux dans ce rayon du supermarché de l'arnaque. Il paraît utile de rappeler que plus de 80 % des consommateurs ont perdu de l'argent dans ce placement à très haut risque. Nous conseillons de TOUJOURS contacter les sites figurant dans la liste blanche de l'AMF.

Le site internet

Il a été créé le 19/06/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ballandgestion.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 62 14 11 30

Il s'inscrit dans une série intéressante :

gefasg.fr	01 62 14 11 28
ballandgestion.com	01 62 14 11 30
bunq-pretimmobilier.com	01 62 14 11 45
clientprivate.com	01 62 14 11 49
guillardgestion.com	01 62 14 11 68

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Alain GUIRAUD

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Il est à noter la présence de très nombreux sites laudateurs de ce site frauduleux. Cette technique permet de saturer Google d'avis positifs bidons et rassurer les potentiels investisseurs.

Il est à noter que le site n'est pas accessible. Seule une page permettant l'accès à la partie privée est disponible. Ce simple fait doit vous faire fuir.

Les règlements

Le site utilise :

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES96 0073 0100 5508 3108 3624 ouvert au nom de la société portugaise ROTINA CALIBRADA UNIPessoal LDA

Elle a été créée le 20/06/2024. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.rigorbiz.pt/rotina-calibrada-unipessoal-lda>

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une très importante société de placements. Elle est totalement étrangère à cette arnaque

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

